

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 22 Juillet 2021

Le 22 Juillet 2021 à 18h00, les adhérents de l'AEMA se sont réunis sur convocation à la salle des fêtes de la Commune d'Ars-en-Ré, sous la présidence de Jean-François BEYNAUD.

Ordre du Jour

- Introduction du Président et nomination de 2 scrutateurs
 - Validation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019
 - Le mot du Président : rapport Moral et d'Activité : Vote
 - Principaux travaux et actions 2020 et 2021
 - Compte de Gestion et Compte Administratif 2020 : Vote
 - Budget Primitif 2021 : Vote
 - Situation financière et projections
 - Paroles aux invités
 - Rôle des taxes 2021 : Vote
 - Renouvellement du Tiers Sortant : Vote
 - Questions diverses et débat
-

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte et demande la nomination de 2 scrutateurs volontaires.

Monsieur Jean TABOURY et Monsieur Philippe GIRAUDEAU, adhérents à jour de leur cotisation, acceptent.

Le Président remercie de leur présence, Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et Maire de Loix, Danièle GROS-PETINIAUD, Maire d'Ars-en-Ré, Lina BESNIER, Maire de Saint-Clément des Baleines, Patrick RAYTON, Maire de La Couarde sur Mer, Hervé ROCHETEAU représentant la Mairie des Portes en Ré, Patrice RAFFARIN, Conseiller Départemental et Maire de Rivedoux, Hung DO CAO, Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes, Valérie CHARPENTIER représentant la Coopérative des Sauniers, Jean-Christophe LEMESLE, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges, Bruno BOULETTEAU représentant l'EID Atlantique.

Le Directeur Pierrick FRANCOIS et les membres suivants du Conseil Syndical sont présents : Jean-Bernard ANSOUD, Jean-François BEYNAUD, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime, Alain HERAUDEAU,

Sont excusés : Monsieur Olivier FALORNI, Député, Madame Gisèle VERGNON Maire de Sainte-Marie, Isabelle ROSSIGNOL de la DDTM

Lecture du PV de l'Assemblée des Propriétaires 2019

Le Président ouvre la séance en précisant que le contexte est particulier du fait de l'épidémie de Covid. En effet, en 2020, il n'a pas été possible d'organiser une Assemblée Générale. Toutefois, la DDTM a validé cette année, l'organisation d'une assemblée tout en veillant au respect des règles sanitaires ce qui est le cas aujourd'hui puisque le Pass-sanitaire a été demandé à l'entrée de la salle.

Le Président Jean-François BEYNAUD fait lecture du PV de l'Assemblée des propriétaires 2019. Il ajoute que quelques exemplaires papiers du PV intégral de la précédente assemblée sont à la disposition des adhérents souhaitant en prendre connaissance, et qu'une version intégrale peut également leur être envoyée par e-mail sur simple demande.

Le compte rendu présenté par Jean-François BEYNAUD est accepté, sans observation.

Rapport Moral et Activités du Président.

Le Président présente son rapport moral et d'activités. Il rappelle les difficultés de 2020 et 2021 avec l'organisation de Conseil Syndicaux réalisés en visioconférence. Du fait de ce contexte, l'AEMA a dû et doit encore faire face à des problèmes d'approvisionnement en matériaux, des annulations et des reports massifs de chantiers. Jean-François BEYNAUD indique de plus que l'Etat n'a pas aidé l'AEMA financièrement et que l'AEMA a dû se débrouiller seule.

Le Président rappelle les principaux objectifs de l'AEMA qui :

- Réalise des travaux de construction, d'entretien, d'amélioration et de gestion de l'ensemble des ouvrages du réseau hydraulique, chenaux et ruissons, en vue de permettre le boire et le déboire des bassins, la collecte et l'évacuation du doucin ainsi que la protection des terrains syndiqués dans l'intérêt général des propriétaires
- Favorise les activités salicoles, conchyliques, agricoles, ou autres cultures marines, dans un objectif de valorisation économique du territoire et dans le meilleur respect des conditions de préservation de la biodiversité
- Intervient dans les questions touchant à la qualité des eaux imposée par la réglementation en vigueur
- Assiste ses adhérents dans le montage des dossiers administratifs
- Met en œuvre ou prend part à toute action ou réalisation d'intérêt collectif ou particulier entraînant une amélioration de ses missions

Le Président évoque ensuite les principales activités de l'AEMA et évoque la forte diversité des compétences et connaissances internes.

- Entretien et réhabilitation de Marais Salant
- Gestion des algues vertes
- Entretien et confection de claires ostréicoles
- Protection de berges de chenaux
- Amélioration hydraulique et gestion des ouvrages
- Entretien du réseau pluvial
- Traitement des plantes envahissantes
- Arrachage et traitement de ferrailles ostréicoles
- Fauche de bosse de marais
- Conseil en aquaculture – Commandes groupées adhérents
- Montage des dossiers réglementaires

Le rapport du Président se conclue sur les perspectives d'avenir et les axes de travail à développer :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement ; tout en préservant les conditions et outils de travail de notre personnel
- Réalisation d'un fort investissement en 2020 et 2021 (Achat d'une pelleteuse Volvo 14T puis d'un nouveau camion MAN)
- Baisse des investissements prévus pour 2022
- Objectif 2021 : terminer l'année à l'équilibre
- 2021 : Conditions météorologiques favorables en début d'année ; pas d'arrêt d'activité dû aux intempéries. Planning de charge complet jusqu'au mois d'octobre 2021.
- Visibilité réduite sur le planning de 2022. -60 % de commande à la même date par rapport à l'année dernière

La parole est donnée à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA

Le Président de l'AEMA donne la parole à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA qui présente les principaux chantiers effectués en 2020 et leurs montants, montrant plusieurs photos à l'appui :

➤ Sauniers subventionnés (CD17 + CDC Ré)	113 000€
➤ Mairie de la Flotte- Algues	45 000 €
➤ Plantes envahissantes – Subventionnés (CDC Ré)	42 000 €
➤ Réhabilitation Marais Salant Oléron	30 000 €
➤ Travaux d'urgences et d'intérêts communs	22 360 €
➤ Mairie de Saint-Clément	18 000 €
➤ Entretien des marais du Défend	13 000 €
➤ Lycée Maritime d'Ars	10 000 €

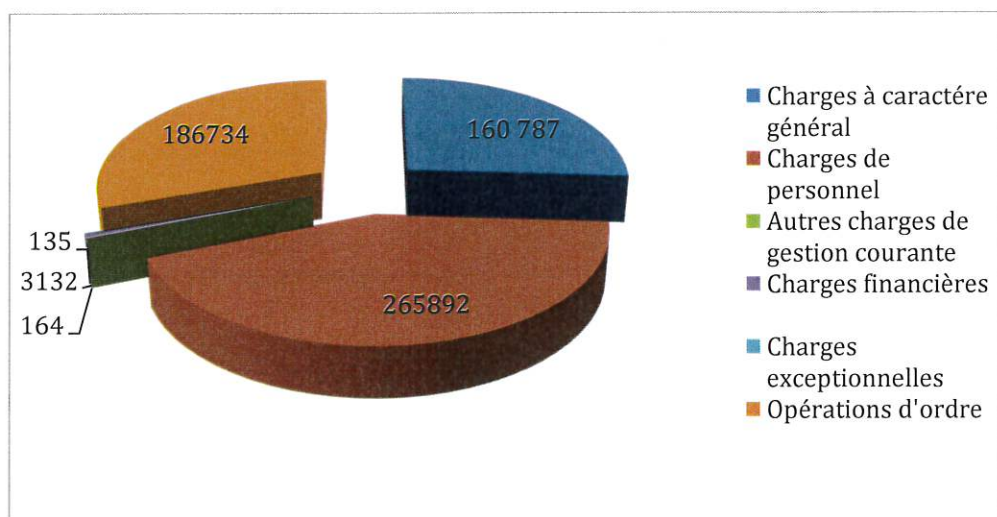
Monsieur Pierrick FRANCOIS informe également que des commandes groupées de crevettes et de daurades ont eu lieu.

Le Directeur rappelle également l'importance du respect des procédures réglementaires. Il rappelle aux adhérents les différentes étapes entre la sollicitation d'un adhérent à l'AEMA jusqu'à la réalisation des travaux.

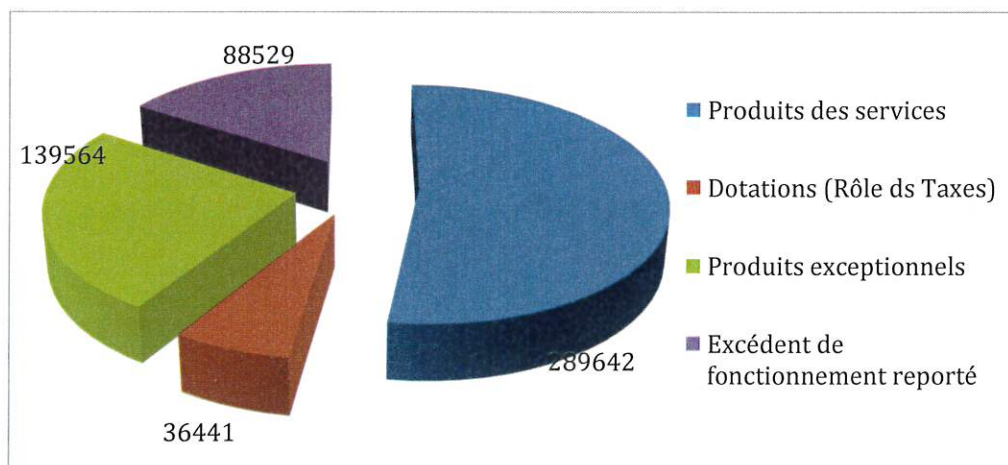
Compte de Gestion et Compte Administratif 2020

Le Directeur Pierrick FRANCOIS donne la parole au Trésorier Jean-Bernard ANSOUD qui présente le **Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020**. Le Trésorier présente les données suivantes les graphiques suivants et indique que le détail des comptes sont disponibles à l'AEMA :

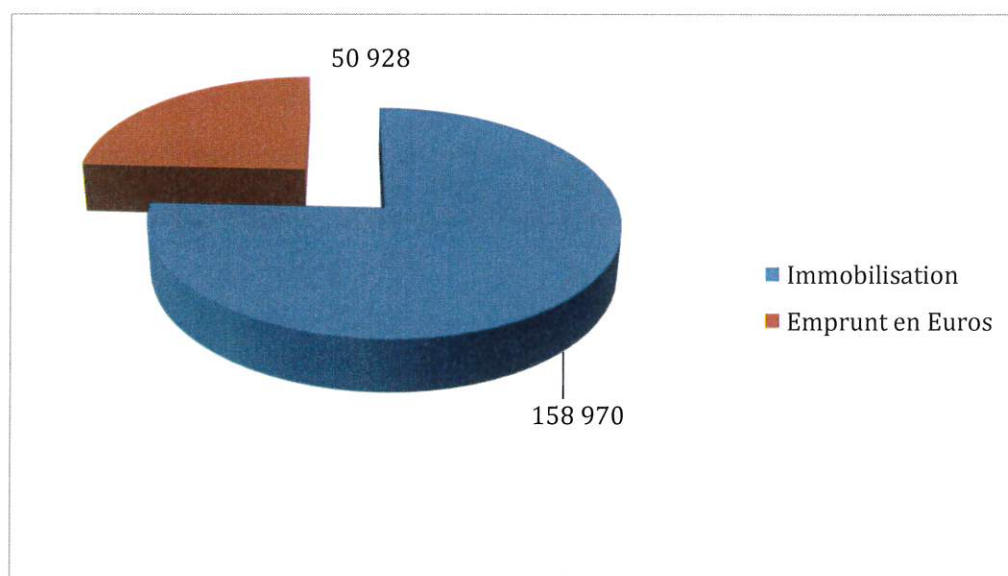
Dépense de fonctionnement



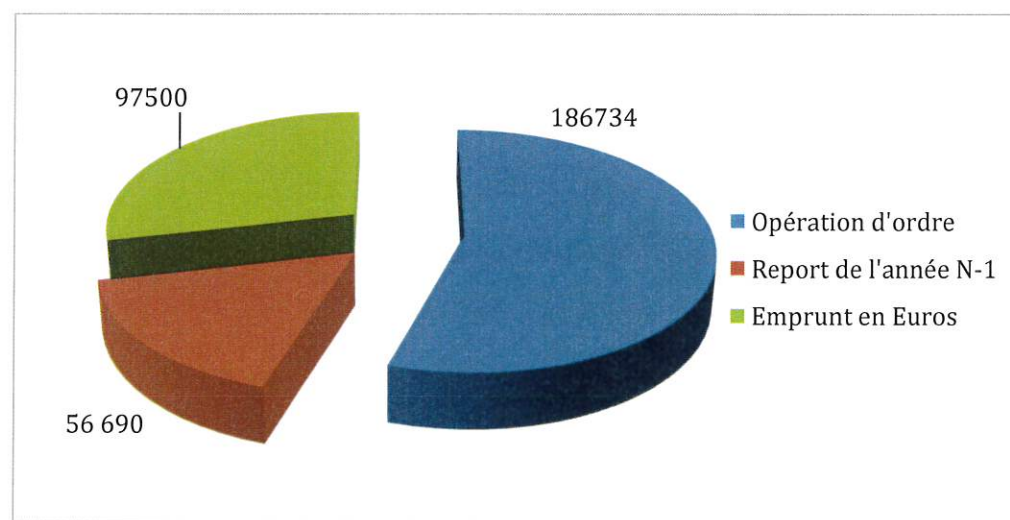
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Résultats cumulés</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>616 846,67</u>	<u>569 180,95</u>
	<u>Section d'investissement</u>	<u>214 484,77</u>	<u>340 925,14</u>

Le Trésorier conclue en abordant le résultat de clôture de l'année 2019 et précise qu'il est de + 18 833 €.

En 2020, le résultat de clôture est de – 47 665 €. Ce résultat est essentiellement dû au Covid et au contexte sanitaire.

Après vote, l'Assemblée des propriétaires valide le Budget à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget Primitif 2021

Jean-Bernard ANSOUD détaille les différents articles budgétaires du budget primitif 2021.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
Charges à caractère général	161 000 €	165740 €
Charges de personnel	283 700 €	326 600 €
Autres charges de gestion courante	3 205 €	1 605 €
Charges financières	3147.07 €	3 901.73 €
Charges exceptionnelles	2 200 €	10 921 €
<i>Dépenses imprévues</i>	<i>513€</i>	<i>379.46 €</i>
<i>Report n-1</i>	<i>/</i>	<i>47 665.72 €</i>
<i>Opération d'ordre</i>	<i>190 928.30 €</i>	<i>127 717.09 €</i>
TOTAL		684 530 €

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020	BP 2021
Produits des services	326 710.36 €	490 775 €
Dotations et participations	37000 €	39 000 €
Produits de gestion courante	5 €	5 €
Produits exceptionnels divers et produits financiers	192 198.76 €	154 500 €
Atténuations de charges	250 €	250 €
TOTAL		684 530 €

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
Opérations d'équipement	289 422.06 €	292 496.89 €
Opérations financières	55 696.84	61 660.57 €
Reste à réaliser 2020	/	4585.77 €
TOTAL		358 743.23 €

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020	BP 2021
Opérations d'équipement	97 500€	100 000 €
Opérations d'ordre	190 928.30 €	127 717.09 €
Report n-1	/	131 026.14
TOTAL		358 743.23 €

Après vote, L'Assemblée des Propriétaires accepte le Budget Primitif 2021

Situation financière et projection sur les années 2021-2022.

Le Directeur présente l'évolution des recettes et des dépenses de l'AEMA depuis le début de l'année et les perspectives de dépenses/recettes jusqu'à la fin de l'année.

En Juillet les dépenses sont supérieures aux prévisions et supérieures aux recettes d'environ 25 000 euros.

La trésorerie est un paramètre délicat car l'AEMA souffre des retards d'impayés et possède une trésorerie à -68 000 € au 22 juillet 2021. L'AEMA bénéficie d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour combler ces difficultés de trésorerie.

Concernant la charge de travail, le Directeur ajoute que le planning de chantier est complet jusqu'à fin octobre 2021. Par contre la visibilité est beaucoup plus restreinte pour 2022 avec aucune commande de chantier.

Le Directeur tient à faire une présentation de l'intervention menée en Mai 2021 par l'AEMA concernant l'échouage d'un filet à Loix suite à une sollicitation de la CdC de l'Île de Ré. Le Président de l'AEMA prend la parole et remercie l'ensemble des acteurs qui ont œuvré sur cette intervention. Le Président remercie la CdC pour leur confiance.

Résultats des votations

Après vote, les Résultats de la votation de l'assemblée sont les suivants :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Rapport Moral et d'Activité	98	0	0
Compte de Gestion 2017	98	0	0
Compte Administratif 2017	98	0	0
Budget Prévisionnel 2018	98	0	0

Résultats du Renouvellement du tiers sortant

Le Président explique qu'il y a 3 membres sortants dont 2, renouvelant leur candidature. Il s'agit de Jean-Bernard ANSOUD et Corinne MILLE-CLAIRE représentant le lycée maritime. André HERAUDEAU, sortant ne souhaite pas se représenter. Le Président ajoute qu'il a reçu la Démission de Danièle GROS-PETINIAUD et que cette démission prend effet dès à présent.

Le Président indique qu'il a reçu la candidature de la Communauté de Communes de l'Île de Ré qui sera représentée par Patrick RAYTON.

Le Président demande un vote.

Les candidatures de Jean-Bernard ANSOUD, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime et Patrick RAYTON représentant la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont acceptées à l'unanimité.

En 2021, le Conseil Syndical sera donc composé de 8 syndics sur 9 postes disponibles : Jean-Bernard ANSOUD, Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des sauniers, Jean-François BEYNAUD, Alain HERAUDEAU, Jacques LEPAGE représentant La Ferme Marine des Baleines, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime et Patrick RAYTON représentant la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Résultats sur la Redéfinition du Rôle des Taxes 2018

Le Président et le Directeur évoquent ensuite le rôle des taxes. Le Président propose de revoir le montant actuellement de 20 € HT / hectares + 15 € de cotisation annuelle.

Il propose le format suivant :

- 22 € H.T./an
- 15 € de cotisation annuelle

Afin de ne pas porter préjudice aux propriétaires de parcelles de moins d'1 hectare la taxation est proposée comme suit et acceptée à la majorité :

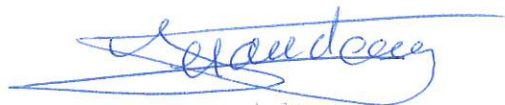
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22€ HT/ha et 15€ Adhésion annuelle	75	22	1
Total de bulletins votants : 98			

Paroles aux invités et Questions diverses

Lionel QUILLET prend la parole pour évoquer les marais. Il rappelle l'investissement réalisé par la Collectivité pour que les marais vivent. Il aborde le sujet du CTvMA n°2 et indique que ce projet est primordial pour la CdC et l'AEMA. Lionel QUILLET précise que ce projet devrait voir le jour à partir de janvier 2023, voir fin 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 20h30.

Le Vice-président
Alain HERAUDEAU



Le président
Jean-François BEYNAUD

